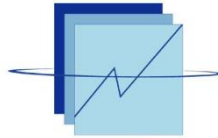


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DU CHIFFRE D’AFFAIRES DANS L’INDUSTRIE (ICAI)



Note d’analyse

T2 2023



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

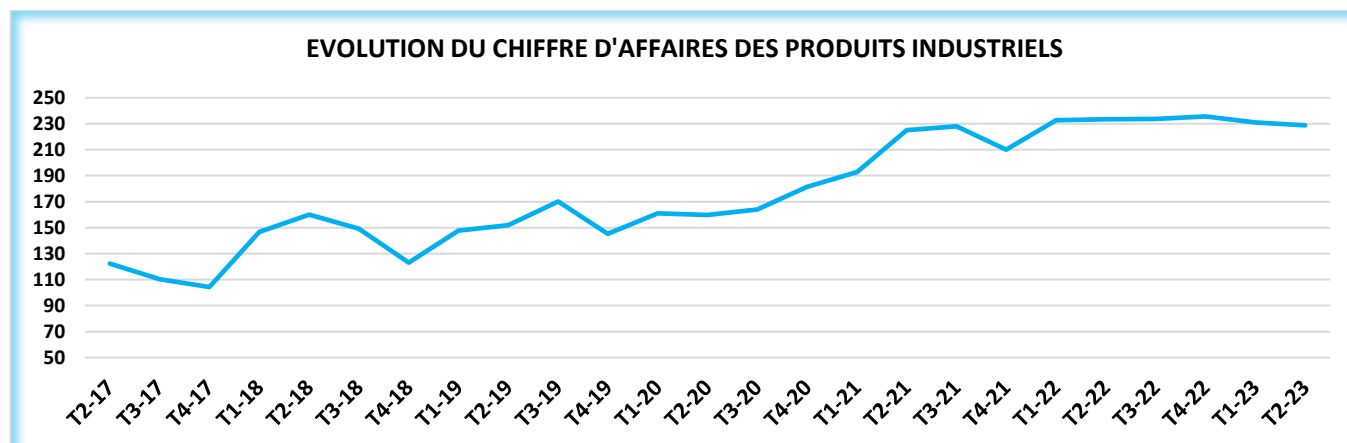
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 89,5%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Un accroissement du chiffre d'affaires dans l'industrie

Le chiffre d'affaires dans l'industrie a diminué de 2,0% au deuxième trimestre 2023, comparé à celui de la même période de 2022, sous l'effet du repli de celui des industries manufacturières (-7,5%) et environnementales (-1,0%). En revanche, les chiffres d'affaires de la production d'électricité de gaz et d'eau (+31,6%) ainsi que des industries extractives (+1,4%) se sont accrus sur la période sous revue.

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires dans l'industrie s'est détérioré de 1,4% en comparaison à celui de la même période de 2022.



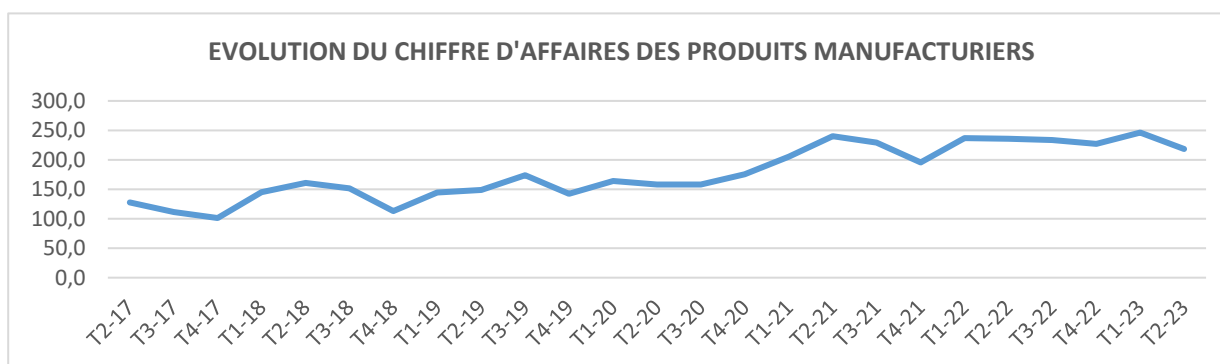
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

ANALYSE SECTORIELLE

Une baisse du chiffre d'affaires des industries manufacturières

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires des industries manufacturières a chuté de 7,5% en variation annuelle sous l'effet, particulièrement, de la régression notée au niveau de la vente de cuir travaillé et articles de voyage (-97,1%), des produits textiles et articles d'habillement (-43,1%), métallurgiques et de fonderie (-38,5%), chimiques (-33,0%), et agro-alimentaires (-5,9%). Cependant, cette contreperformance des industries manufacturières a été amoindrie par la hausse du chiffre d'affaires des produits du raffinage et de la cokéfaction¹(+211,8%), du papier, carton et travaux d'impression (+96,5%) ainsi que des matériaux minéraux (+26,5%).

Sur le premier semestre de 2023, le chiffre d'affaires des industries manufacturières s'est replié de 1,8%, comparativement à celui de la période correspondante de 2022.

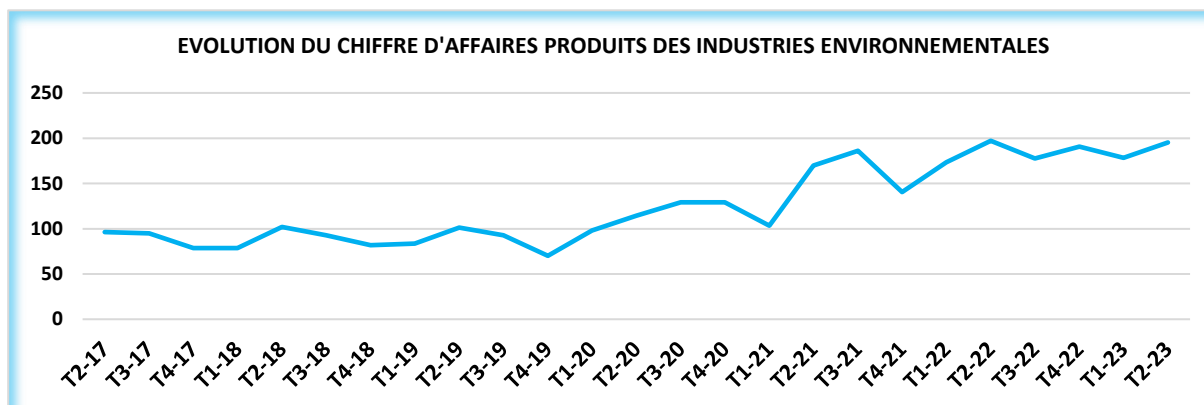


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une régression du chiffre d'affaires des industries environnementales

Au deuxième trimestre 2022, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est dégradé de 1,0% en relation avec la baisse de ceux des activités de collecte des eaux usées et boues (-54,6%) et des activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets (-0,9%).

Sur le premier semestre de 2023, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est relevé de 0,8%, comparativement à celui de la période correspondante de 2022.



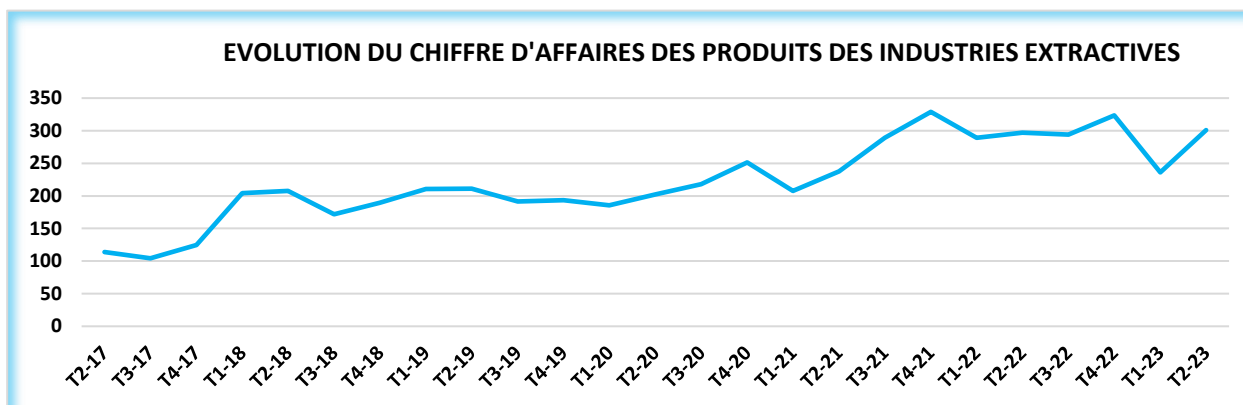
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

¹ Cette hausse est expliquée par la bonne tenue de l'activité de la raffinerie comparativement au second trimestre 2022 où il était noté une quasi absence de vente en raison de l'arrêt métal.

Une augmentation du chiffre d'affaires des industries extractives

Relativement à celui de la période correspondante de 2022, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'est amélioré de 1,4% au deuxième trimestre 2023. Cette situation est expliquée par l'augmentation des ventes de minerais métalliques (+7,9%). Toutefois, le chiffre d'affaires des autres produits des industries extractives s'est replié de 6,3% sur la période.

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'est replié de 8,3%, comparativement à celui de la période correspondante de 2022.

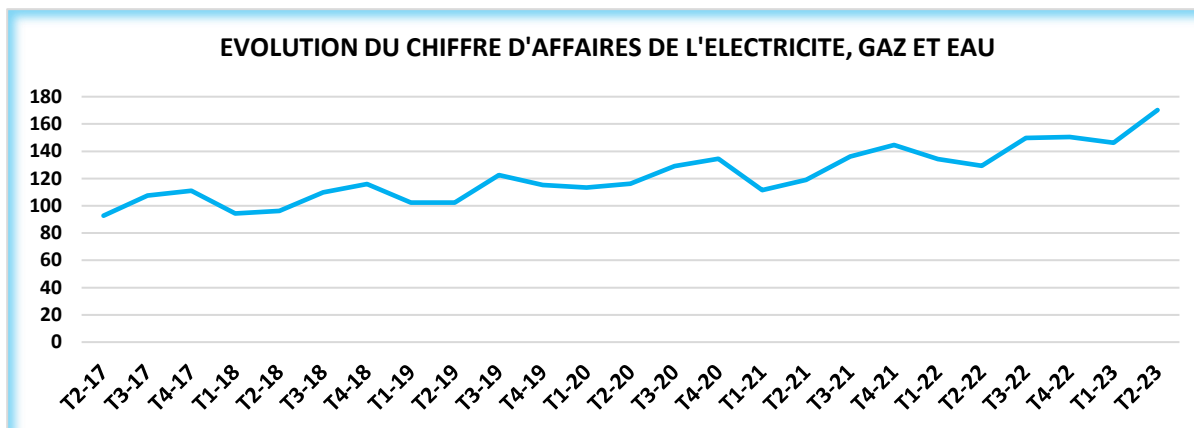


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une hausse du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau s'est relevé de 31,6% au deuxième trimestre 2023, comparativement à celui de la même période de 2022. Cette évolution est attribuable à la hausse des ventes d'électricité et de gaz (+37,9%) et de celle des ventes d'eau (+11,1%).

En cumul sur les six premiers mois 2023, le chiffre d'affaires dans les industries de production d'électricité, de gaz et d'eau s'est raffermi de 20,1%, comparativement à celui de la période correspondante de 2022.

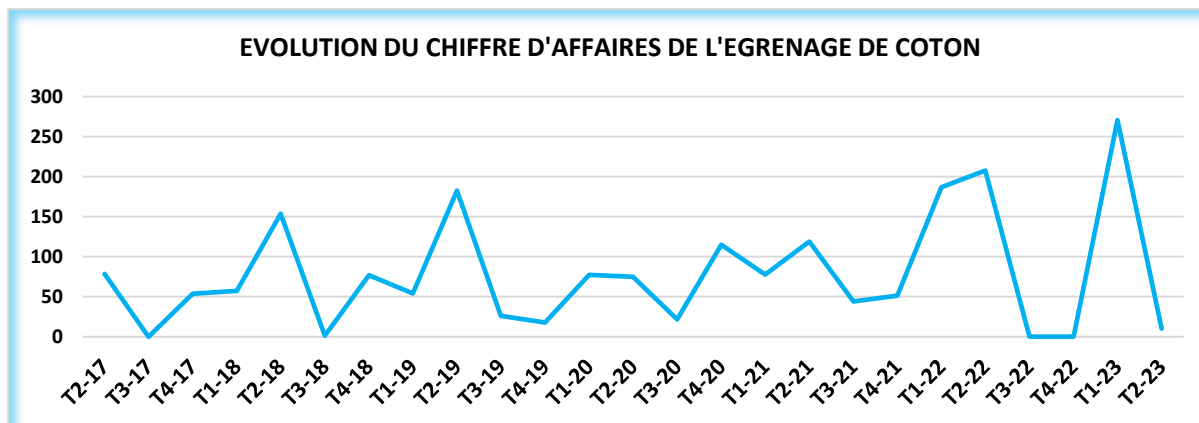


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une chute du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires de l'activité d'égrenage de coton a chuté de 95,1% comparativement à la période de 2022 sous l'effet principalement de la baisse des ventes de coton.

De même, le cumul sur les deux premiers trimestres de 2023 s'est contracté de 28,8% relativement à la période correspondante de 2022.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 1 : Indice du Chiffre d'Affaires dans l'Industrie (ICAI) base 100 en 2016

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	T2-22	T4-22	T1-23	T2-23	T2-23/ T2-22	2T-23/ 2T-22
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	297,0	323,5	236,4	301,2	1,4	-8,3
07	<i>Minerais métalliques</i>	152,6	181,3	141,6	164,7	7,9	-8,1
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	514,4	492,3	310,4	481,9	-6,3	-9,0
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	235,9	226,9	246,3	218,3	-7,5	-1,8
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	242,3	238,5	259,4*	228,1	-5,9	2,0
10	<i>Produits alimentaires</i>	211,8	205,0	228,2*	197,0	-7,0	2,2
11	<i>Boissons</i>	337,9	371,2	299,1	344,4	1,9	-4,5
12	<i>Produits à base de tabac</i>	65,1	94,5	109,5	81,9	25,9	17,4
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	79,6	102,0	88,3	45,3	-43,1	-39,9
15	<i>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</i>	2,9	0,0	0,0	0,1	-97,1	-98,9
17-18	<i>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</i>	137,2	231,6	248,0	269,6	96,5	35,0
19	<i>Produits du raffinage et de la cokéfaction</i>	32,1	85,7	105,4	100,0	211,8	476,7
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	315,0	243,4	241,4	211,1	-33,0	-25,6
20	<i>Produits chimiques</i>	493,5	341,5	342,9	260,6	-47,2	-36,5
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	95,7	98,7	88,7	93,4	-2,4	-2,6
23	Matériaux minéraux	216,0	254,8	296,7	273,2	26,5	28,6
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	136,8	83,3	86,8*	84,2	-38,5	-30,7
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	135,2	83,2	85,8*	81,7	-39,6	-31,0
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	132,6	69,3	83,4	100,9	-23,9	-27,0
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...	63,4	11,2	0,0	0,0	-100,0	-100,0
27	<i>Equipements électriques</i>	69,7	12,3	0,0	0,0	-100,0	-100,0
31-33	Autres industries manufacturières dont...	146,9	120,6	124,9	128,1	-12,8	-25,2
31	<i>Meubles et matelas</i>	51,2	37,6	40,3	46,1	-10,0	-12,2
32	<i>Produits manufactures divers</i>	291,4	261,6	258,5	228,6	-21,6	-36,6
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	129,4	150,4	146,3	170,2	31,6	20,1
35	<i>Electricité, gaz</i>	132,0	156,9	152,2	182,0	37,9	24,6
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	122,6	131,9	130,0	136,2	11,1	5,5
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	197,1	190,7	178,2	195,1	-1,0	0,8
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	36,3	13,8	23,0	16,5	-54,6	-19,7
38	<i>Déchets collectes, traites et élimines</i>	180,1	174,4	162,9	178,4	-0,9	0,8
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	233,5	235,6	231,0*	228,8	-2,0	-1,4
01	EGRENAGE DE COTON	207,5	0,0	270,7	10,2	-95,1	-28,8

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

*Mise à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffene DIOUF, Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Laure Alice Valérie BADJI, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA, El Hadji Gana NDIAYE**

Diffusion : **El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**